

Le PADD de la commune d'Étrembières repose sur les orientations suivantes :

Démographie et logements

- Orienter et maîtriser la croissance démographique pour permettre à Étrembières d'assurer son rôle de « centre de village » sur le chef-lieu et de « centre de bourg » pour le Pas de l'Échelle à l'échelle du SCoT de la région d'Annemasse.
- Maîtriser la production de logements à l'horizon 2027.
- Assurer la mixité sociale par la réalisation de logements aidés.
- Favoriser le développement de formes urbaines denses dans un souci d'économie de l'espace.
- Assurer l'économie d'espaces par la densification et le renouvellement urbains.
- Mettre en place un développement urbain **plus qualitatif que quantitatif** pour préserver le cadre de vie des habitants.
- Assurer la préservation du bâti identitaire tout en assurant son évolution.

Équipements

- Poursuivre le développement des équipements publics d'échelle locale pour accompagner les besoins liés à l'accroissement de la population.
- Améliorer le cadre de vie urbain en assurant l'aménagement d'espaces publics (ou ouverts au public) qualitatifs.
- Permettre la réalisation d'équipements sportifs à l'échelle de l'agglo.

Déplacements

- Améliorer les mobilités locales dans une perspective de développement durable et de prise en compte des préoccupations environnementales.
- Permettre la réalisation des grands projets à l'échelle du département et de l'agglo.
- Assurer de bonnes connexions avec les communes urbaines et les pôles d'emplois.

Économie

- Organiser et maîtriser le développement économique en cohérence avec la planification menée à l'échelle du SCoT.
- Maintenir et développer les services et commerces de proximité (chef-lieu et Pas de l'Échelle).
- Permettre un développement de la zone de Shopping Étrembières, dans la limite admise par le SCoT.

- Assurer la croissance de l'emploi local en permettant le maintien et le développement des activités économiques, tout en évitant de créer de nouvelles zones d'activités.
- Favoriser le développement des activités touristiques et de loisirs.
- Pérenniser l'activité agricole pour son rôle économique, environnemental et paysager.

Environnement et paysage

- Préserver les espaces naturels à forte valeur biologique et paysagère.
- Réduire la consommation des espaces naturels et agricoles.
- Maîtriser les consommations énergétiques.
- Développer les énergies propres.
- Maîtriser et réduire les sources de pollutions et nuisances.

Tout au long de la procédure de révision du PLU, une concertation avec la population est organisée. Elle doit permettre d'échanger sur l'aménagement et le développement durables de notre commune pour les 10 à 15 ans à venir. La population sera invitée à participer à une réunion publique d'ici la fin de l'année 2015. Vous serez informés par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie de la date et du lieu de cette réunion.

Ce temps fort de la concertation sera l'occasion d'échanger sur les orientations du PADD.

À la suite de la réunion publique, le document présenté sera mis à disposition de la population en mairie et chacun est invité à faire part, s'il le souhaite, de ses observations quant au projet sur un registre de concertation. Lors de la phase de concertation, chacun peut s'exprimer sur le projet porté par les élus ; les demandes d'intérêt particulier ne peuvent être exprimées que lors de l'enquête publique.

Une fois les orientations générales du PADD définies, le conseil municipal aura pour tâche, accompagné de son cabinet d'urbanisme, de traduire ces orientations dans les différents outils du PLU : plan de zonage adapté, définition des zones constructibles, naturelles, agricoles selon les besoins identifiés au PADD, mise en place de règles adaptées aux types de logements attendus, mise en place de protections (patrimoine, bâti, réservoir de biodiversité, enjeux paysagers...), réserves pour les équipements futurs, les voies à créer ou à élargir... Cette phase de traduction réglementaire va se dérouler dans les mois à venir.

Enfin, le projet du nouveau PLU sera proposé au vote du conseil municipal d'ici l'été 2016, nous l'espérons.

Après ce vote, le PLU sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées : services de l'État, département, région, Annemasse Agglo, communes voisines, chambres consulaires... Après cette consultation, le projet de PLU sera soumis à enquête publique, durant laquelle les habitants d'Étrembières pourront venir formuler leurs observations ou demandes relatives à ce nouveau PLU.

- Plan Local d'Urbanisme
- Schéma de Cohérence Territoriale
- ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé
- D.D. : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

BIME ACTU

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ETREMBIERES



Spécial urbanisme

Infos à relayer !

n°3



UNE FIN D'ANNÉE RICHE ET LUMINEUSE !

Tous à vos agendas :

Novembre

Samedi 14 novembre

Remise des prix MAISONS FLEURIES

18 h 00 à la salle de fêtes
du Pas de l'Échelle.

BIME ACTU est une publication de la Municipalité d'Étrembières.
Directeur de la publication : Alain Bosson
Rédactrice en chef : Anny Martin
Comité de rédaction : la commission info-communication et Mairie
Photos : Mairie, Maison du Salève, Scouts
Conception-réalisation : Repro Léman
Impression : Repro Léman
Tirage : 1500 ex
Date de parution : novembre 2015



20-21 et 22 novembre

Une première à Étrembières : la Forêt magique de Noël !

C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons au premier marché de Noël de la commune, situé parc des Frères Grenat, côté entrée de la mairie. Petits et grands pourront découvrir de l'artisanat local – voire régional –, apprécier les créations, savourer les dégustations proposées par les associations communales, se distraire et s'amuser avec :

- Le concours du sapin de Noël le plus original : **Faites pousser des sapins**, ouvert à tous les habitants d'Étrembières. Deux catégories sont définies :
 - enfants : de 6 à 14 ans,
 - adultes : à partir de 15 ans.

Pour le jury, l'originalité du sapin (moins d'1 m) sera l'élément déterminant. Toutes les matières sont acceptées : bois, papier, tissu, fer, plastique, etc. Pour participer, les sapins devront être déposés le samedi **21 novembre** à la Forêt magique. **Résultat du concours dimanche 22 novembre à 16 h 00.**

Deux prix seront décernés par catégorie :

- 1^{er} : bon pour un sapin de Nordmann,
- 2^e : une décoration sapin.

Règlement du concours consultable sur internet www.etrembieres.ch ou sur demande à la mairie d'Étrembières : 04 50 92 04 01 - mairie@etrembieres.fr



- Un spectacle gratuit pour enfants **Mère Noël : au secours !** par les **Contes Joyeux** vous sera proposé **SAMEDI 21 NOVEMBRE à 16 h 30** salle des mariages de la mairie d'Étrembières. Ce conte de Noël enchante autant les parents que le jeune public !

Des **histoires de Noël** pour les enfants seront lues par les comédiennes du Théâtre de l'Échelle, le vendredi 20 novembre et le dimanche 21 novembre, dès 15 h 30 : **salle des mariages de la mairie d'Étrembières.**

Les exposants :

- Les artisans : Perles du Salon : bijoux - Setsuko Lemagnen : décoration en massapain, biscuits - Raymond Grange : sculptures sur bois - Christine Cufi : bijoux, peinture
 - Sathinée : créations uniques de vêtements et d'accessoires
 - Ranita : vêtements enfants - Didier Perch : chocolatier
 - Yannick Perrin : barbe à papa, sucettes, ballons hélium
 - Gribouillon : jouets en bois.
 - Les associations locales : Club de la Belle Époque : tricots
 - Boule du Salève : dégustation d'huîtres - École de la Vie : crêpes et vin chaud
 - APE : pâtisseries de Noël - École de foot : chocolat chaud, thé, boissons, gâteaux.
- Liste non exhaustive...

**Un grand merci à tous pour leur aimable et merveilleuse participation !
Remerciements également à Jacques Evrard pour le prêt de sapins.**



Dimanche 29 novembre

Avis aux collectionneurs avec la **FOIRE AUX DISQUES ET À LA BANDE DESSINÉE**, proposée par l'association **La Brute et le Hareng** de 10 h 00 à 18 h 00, salle des fêtes du Pas de l'Échelle.

Décembre

Mardi 8 décembre

Château Rouge nous invite à une soirée avec **Vis à Vies**, musique métissée proposée en décentralisation dans le cadre de Voisinage. Tarif unique : 10 € l'entrée, à 20 h 30, salle des fêtes du Pas de l'Échelle.

Face à face, côte à côte, Vis à vies... Myriam Daups et Gérard Dahan, duo doué, tandem bien singulier et « alter égaux » sans ego, célèbrent sans relâche l'union de l'humour et de l'émotion. Ils ont gagné le cœur d'un large public au fil des 300 concerts donnés à travers la France depuis 2008. C'est joyeux, métissé, pétillant, vivifiant, tonique. Le groupe embarque son public pour un voyage coloré, baigné d'une énergie ludique, entre bossa, funk, swing ou romance, un « rock du sud » qui sert des idées de partage, d'espoir et de tolérance, des thèmes suggérés, jamais assénés.

Mettez uniquement la photo pas le texte du verso.

Vendredi 18 décembre

Dès 16 h 00, au groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau, chocolat chaud et vin chaud offerts par l'Association des Parents d'Élèves.



Spécial urbanisme

Révision générale n° 1 du PLU

La commune d'Étrembières a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors du conseil municipal de juin 2012. Depuis le printemps 2013, la commune travaille à cette révision avec un bureau d'urbanisme.

Le PLU est un document de planification portant sur l'ensemble du territoire communal. Il exprime le droit des sols et sert de cadre aux différentes actions d'aménagement pour les 10-15 ans à venir.

Le PLU n'est pas un document isolé. Il répond au cadre législatif et doit être compatible avec les réflexions et les orientations intercommunales, qui sont traduites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région d'Annemasse. Ce nouveau PLU devra, bien sûr, être conforme aux nouvelles règles définies par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) déjà en vigueur.

Il devra, entre autres, assurer :

- l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels,
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,
- le respect de l'environnement par une gestion économe de l'espace, la maîtrise de la circulation automobile, la préservation des écosystèmes...

À la base de l'élaboration de ce nouveau PLU, un diagnostic complet de notre territoire a été réalisé : démographie, analyse du parc de logements, structure urbaine, indicateurs économiques, enjeux

environnementaux et paysagers. La synthèse du diagnostic a été présentée à la population lors d'une première réunion publique en juillet 2014.

Dans un second temps, en fonction des enjeux relevés dans le cadre du diagnostic, la commune a établi un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit d'un document de synthèse qui traduit :

- une volonté politique pour l'aménagement du territoire,
- des orientations générales permettant un développement cohérent, équilibré et durable du territoire.

Dans ce PADD, la commune doit afficher ses objectifs en matière de croissance démographique, de développement de son parc de logements, de modération de la consommation d'espace, de développement économique, de prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers...

Depuis l'été 2014 jusqu'à présent, des réunions et débats avec les élus ont été organisés afin d'établir le PADD, qui constitue l'armature du projet politique de l'équipe municipale pour les années à venir. À ce jour, le PADD est bien esquissé pour ce qui est des choix communaux. Des discussions sont encore en cours avec Annemasse Agglo et l'État pour ce qui concerne l'avenir de Bois d'Arve, secteur à forts enjeux, dont le développement est de compétence de l'agglomération.

